

Délibération portant approbation du calendrier de l'année universitaire 2023-2024

- Vu** le code de l'éducation
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Sur** proposition de la directrice de l'Enssib et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 26 juin 2023 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier universitaire 2023-2024**, annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 28
Quorum de présence : 13
Votes exprimés : 24
Dont :
Pour : 24
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 26 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE

A blue ink signature of Marc BERGÈRE, written in a cursive style, with the name "M. BERGÈRE" printed below it.

La Directrice

A blue ink signature of Nathalie MARCEROU-RAMEL, written in a cursive style, with the name "Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL" printed below it.

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Délibération fixant le calendrier de l'année universitaire
2023-2024**

Il est proposé au vote du Conseil d'administration du 26 juin 2023 :

Le début de l'année universitaire est fixé au lundi 11 septembre 2023.

La fin de l'année universitaire est fixée au 30 septembre 2024.